

COUR SUPREME

CABINET DU PRESIDENT



ORDONNANCE N° 98- 08 /PCS-CAB du 3 Décembre 1998.
Portant Nomination de Monsieur GBAGUIDI A. Noël en qualité
de Directeur de Documentation et d'Etudes de la Cour Suprême.

LE PRESIDENT DE LA COUR SUPREME DE LA REPUBLIQUE DU BENIN,

- VU : La loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : L'Ordonnance 21/PR du 26 Avril 1966 remise en vigueur par la Loi N° 90-12 du 1^{er} Juin 1990 et portant composition, attributions et fonctionnement de la Cour Suprême ;
- VU : L'Ordonnance N° 96-001/PCS-CAB du 8 Janvier 1996 portant composition ; et attributions fonctionnement du Cabinet du Président de la Cour Suprême ;
- VU : L'Ordonnance N° 91-10/PCS-CAB du 14 Août 1991 abrogeant l'ordonnance N° 90-15/PCS-CAB du 17 Décembre 1990 et fixant les avantages en nature et en espèces alloués aux Magistrats et au Personnel de la Cour Suprême ;
- VU : L'Ordonnance N° 96-31/PCS-CAB du 31/12/1996 complétant les dispositions de l'Ordonnance N° 91-10/PCS-CAB du 14 Août 1991 fixant les avantages en nature set en espèces alloués aux Magistrats et au Personnel de la Cour Suprême ;
- VU : L'Ordonnance N° 96 - 022/PCS-CAB du 23 Septembre 1996 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Direction de Documentation et d'Etudes (DDE) ;
- VU : Le Décret N° 95-382 du 22 Novembre 1995 portant nomination de Monsieur Abraham **ZINZINDOHOUE** en qualité de Président de la Cour Suprême ;
- VU : Le procès- verbal relatif à la prestation de Serment de Monsieur Abraham **ZINZINDOHOUE** en date du 30 Novembre 1995 ;
- VU : L'Ordonnance N° 97 - 12/PCS - CAB du 04 Mars 1997 portant nomination de Monsieur GBAGUIDI A. Noël en qualité d'Assistant à la Chambre Judiciaire de la Cour Suprême ;

VU : L'Ordonnance N° 97 - 19/PCS- CAB du 14 Avril 1997 portant nomination de Monsieur GBAGUIDI A. Noël en qualité de Directeur Adjoint de Documentation d'Etudes de la Cour Suprême ;

Le bureau de la Cour entendu en sa séance du 2 Décembre 1998.

ORDONNE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur GBAGUIDI A. Noël, Docteur en droit, Enseignant-Chercheur à l'Ecole Nationale d'Administration de l'Université Nationale du Bénin est nommé Directeur de Documentation et d'Etudes de la Cour Suprême.

ARTICLE 2 : L'intéressé continue de bénéficier des avantages liés à sa qualité d'Assistant à la Chambre Judiciaire.

ARTICLE 3 : La présente Ordonnance qui prend effet pour compter de la date de signature sera publiée au Journal Officiel de la République du Bénin.

Cotonou, le 3 Décembre 1998



Me Abraham ZINZINDOHOUE

AMPLIATIONS :

PR06
 SGG.....04
 CS.....10
 DPE/MFPTRA.....02
 MF.....08
 DGBM/MF04
 CF/MF.....02
 Chambres/CS.....03
 PG/CS.....01
 JORB.....01
 Intéressé.....01